

Compte-Rendu

de la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 19 Juillet 2017

Présents : M. MARNEZY Alain, Maire

M. DROT Bernard, M. DAMEVIN Pascal, Adjoint

M. AGUSTIN Jean-Jacques, M. COLLY Roger, M. FRESSARD Roland, M. GOMES LEAL Florian, M. MANOURY Didier, M. PELISSIER Daniel.

Absents : M. POILANE Pascal (*procuration à M. MARNEZY Alain*), M. GROS Michel (*procuration à M. PELISSIER Daniel*), Mme CHARDONNET Corinne (*procuration à M. MANOURY Didier*), Mme GROS Sandrine (*procuration à M. DAMEVIN Pascal*), M. MINAUDO Christophe, M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien (*procuration à M. GOMES LEAL Florian*).

Secrétaire de séance : M. Manoury

1 – Le point sur l'Association des Forts de l'Esseillon (activités, travaux, ...)

Monsieur Thierry KUTA rappelle que l'Association des Forts de l'Esseillon a été créée en 1972 et fait partie du réseau d'Associations « Union Remparts ».

L'association intervient, depuis, sur le Fort Victor Emmanuel. 3 salariés de l'Association encadrent le chantier : M. KUTA (sur 3 mois), 1 intendant et 1 maçon (sur 2 mois).

40 à 50 bénévoles interviennent chaque semaine de l'été sur le chantier et ont déjà réalisé un certain nombre de travaux (pont levis, nettoyage des coursives, batteries basses, four à pain, mur d'entrée, escaliers, portails, grilles de fenêtres, etc...).

Le financement des travaux est assuré en partie par des subventions de la Commune d'Aussois (9 000 € par an), du Département (5 000 € par an - baisse de plus de 30 % depuis 2 ans) et de Jeunesse et Sports (3 000 € par an).

Une opération de « crow founding » a été lancée ce printemps et a rapporté 16 000 € environ.

En plus de la subvention annuelle, la Commune d'Aussois participe également à l'achat de matériaux (chaux, ciment, sable) pour un montant prévisionnel de 1 800.00 € environ pour 2017 (devis à valider). Les factures de matériaux 2015 et 2016, non prises en charge par la Commune à ce jour, seront présentées lors d'un prochain conseil.

2 - Finances

. Validation divers marchés (devis)

- Voir liste ci-jointe.

Le Conseil Municipal donne son accord sur toute la liste proposée sauf :

- Pack Office Garderie et disque dur externe (explications à donner)
- Bac de rétention Base de loisirs (à inclure dans un avenant au marché de l'Entreprise GRAVIER)

et rajoute les devis présentés par M. KUTA pour les matériaux de maçonnerie Fort Victor Emmanuel (SAMSE : 1 054,80 € TTC et POINT P : 690,00 € TTC)

Vote à l'unanimité sauf la ligne « couverture de l'escalier Maison d'Aussois – Ent Truchet » pour laquelle M. Drot vote contre, car ces travaux devraient faire l'objet d'un avenant au marché. A voir avec le maître d'œuvre.

Cf. Délibération n° 144/17

. Décision modificative Budget Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 1 au budget « Commune » suivante :

- Article D 61524 : Ent. Bois et Forêts	- 8500.00 €
- Article D 6574 : Subv. de fonctionnement	+ 8500.00 €
- Article D 2181 : Installations générales	- 14 400.00 €
- Article D 2313-113 : Ecole, réfection appts	- 10 600.00 €
- Article D 2313-128 : Salle des Fêtes 2017	+ 20 000.00 €
- Article D2313-129 : Ecole mat. et primaire	+ 5 000.00 €

afin de permettre le remboursement à Aussois VTT des frais engagés pour l'organisation de la coupe AURA VTT des 5 et 6 Août 2017 et pour modifier des articles comptables à la demande du percepteur.

Cf. Délibération n° 145/17

3 – Personnel

. Création de postes de pisteurs – Coupe AURA VTT 5/6 Août 2017

Afin d'assurer la sécurité lors de la Coupe AURA VTT des 05 et 06 Août 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 7 postes de pisteurs secouristes pour la durée de l'évènement.

Les crédits sont prévus au budget « Commune ».

Cf. Délibération n° 146/17

. Prolongation postes saisonniers Été

Par délibération du 17 Mai 2017, le Conseil Municipal a autorisé la création de postes saisonniers (service technique) pour une durée maximale de 2 mois à compter du 29 Mai 2017.

La charge de travail prévue début Août, principalement l'organisation de la coupe AURA VTT, nécessite de prolonger d'une semaine la durée maximale de 3 postes saisonniers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Cf. Délibération n° 147/17

4 - Intercommunalité

. Modification des statuts de la Communauté de Communes et dotation de solidarité rurale

La Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise a approuvé par délibération du 05 Avril 2017 la modification de ses statuts afin :

- d'étendre le mécanisme de la dotation de solidarité à l'échelle de l'ensemble du nouveau territoire,
- d'inclure les nouvelles communes bénéficiant de la dotation de solidarité,
- de fixer les nouvelles fractions de taux d'imposition communautaire et les clés de répartition pour l'ensemble des 10 communes composant la CCHMV.

Le Conseil Municipal demande des explications complémentaires, et souhaite avoir la certitude que le produit de la taxe de séjour de l'année 2017 sur Aussois reviendra en totalité à la Commune.

M. Drot contacte la CCHMV sur le sujet.

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

5 - Maison des Enfants

. Règlement intérieur

Ce règlement avait été proposé au Conseil du 30 Juin 2017 et les conseillers avaient principalement exprimé une demande de correction s'agissant de la possibilité offerte aux parents d'apporter leurs propres repas.

Après vérification auprès des services vétérinaires, et courriel reçu du directeur de la Jeunesse et Sports, ces administrations autorisent cette possibilité sous forme de « tolérances » en indiquant que toutes les dispositions sanitaires doivent être prises.

Le Règlement intérieur proposé précise davantage ces dispositions et exigences auprès des parents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau règlement intérieur de la Maison des Enfants - Garderie touristique à compter du 1^{er} Juillet 2017, suite à la création de l'ALSH pour les 6 - 12 ans.

Cf. Délibération n° 148/17

. Tarifs Hiver 2017/2018 - Garderie Touristique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs proposés pour l'hiver 2017/2018 intégrant une hausse moyenne de 2 %, la suppression du tarif à l'heure et quelques simplifications (suppression du forfait couches non utilisé).

Cf. Délibération n° 149/17

Les tarifs Pack Cours ESF/Garderie seront votés en Septembre. Le Conseil Municipal souhaite une collaboration conjointe avec l'ESF pour décider de ces tarifs.

. Tarif spécial pour les aussoyens pour le Mercredi (- 6ans)

Le mercredi n'étant pas un jour « CAF », les parents ne peuvent bénéficier des aides CAF. Aussi, est-il proposé un tarif spécifique pour encourager les réservations et permettant aux parents aussoyens de bénéficier d'un tarif plus favorable que le tarif « touristique ».

Le Conseil Municipal souhaite des informations complémentaires sur le sujet et sur l'éventuelle fermeture de la garderie communale le jeudi.

Ces points sont reportés au prochain conseil.

6 – Conventions - Contrats

. Refuge de la Dent Parrachée - Assainissement collectif et vente de terrain

M. DROT présente le projet de convention à signer avec la FFCAM (Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne) relatif à la rénovation du refuge de la Dent Parrachée et à la mise en place d'un assainissement collectif.

Cette convention autorise la vente par la Commune à la FFCAM de deux parcelles nécessaires à l'extension du refuge, d'une superficie totale d'environ 688 m² au prix de 0.50 € le m².

Pour sa part, la FFCAM s'engage à raccorder le refuge au réseau d'assainissement collectif dont la réalisation est à l'étude, et à verser une participation financière aux travaux de 100 000 € si l'assainissement collectif se réalise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de cette convention.

Cf. Délibération n° 150/17

. Sté Parrachée-Vanoise - Prélèvement en eau potable pour retenue collinaire

Afin d'optimiser l'alimentation en eau de l'usine à neige, et ainsi permettre l'augmentation du débit instantané de production, la Commune projette de construire une retenue collinaire dans le secteur du Djoin.

Au titre de la délégation de service public, la Sté Parrachée Vanoise exploite l'usine à neige.

M DROT présente un projet de convention à signer avec la Sté Parrachée Vanoise précisant les modalités techniques et financières de fourniture d'eau prélevée sur le réseau d'alimentation en eau potable de la Commune, nécessaire à la fabrication de neige artificielle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de cette convention.

Cf. Délibération n° 151/17

. Contrat de location Appartement ancienne école pour aide animateur

Suite à la demande de l'Office du Tourisme Intercommunal, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de l'aide-animateur pour l'été 2017 un appartement de l'ancienne école moyennant un loyer mensuel de 350.00 € auquel s'ajoutera la consommation électrique.

Le montant du loyer sera calculé au prorata de la période d'occupation du logement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Cf. Délibération n° 152/17

7 - Urbanisme

. Autorisations de surplomb du domaine public

- M. Laurent De Giorgio et Mme Audrey De Giorgio souhaitent restaurer la maison appartenant à Mme Corréard Marie-Rose, située Rue de l'Artisanat. Ce projet prévoit une petite extension du bâtiment, et de ce fait la prolongation du débord de toiture existant côté Est du bâtiment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le surplomb de la voirie communale par le débord de toiture prolongeant l'existant.

Cf. Délibération n° 153/17

- Suite à la signature du protocole transactionnel passé avec les riverains du lotissement de la Fintan, le lot n° 06 a été supprimé et transformé en parking. De ce fait, la construction prévue sur le lot n° 05 n'a plus de mitoyenneté côté Sud.

Monsieur le Maire fait part du courrier de M. Périno Yannick et de Mme Perret Sandrine sollicitant l'autorisation de réaliser la toiture du garage de leur maison avec un débord côté Sud plus esthétique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ce débord de toiture sur le terrain communal. L'aménagement ultérieur du parking devra prendre en compte ce débord.

Cf. Délibération n° 154/17

8 - Affaires foncières

Suite aux travaux d'enrobés de la route d'accès à la Maison des Enfants, il est nécessaire d'acquérir quelques m² du terrain appartenant à M. GROS Alexandre, et situé à Praz Carraz.

Après discussion avec M. GROS Alexandre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de la totalité de cette parcelle, d'une superficie de 1 405 m² au prix de 12.00 € le m², nécessaire à la fin d'aménagement de l'accès à la Maison des Enfants et à la possible urbanisation du secteur dans le cadre du PLU, ou à l'extension du parking.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition de ce terrain.

Cf. Délibération n° 155/17

Questions diverses

- **Régie Electrique**
 - . Problème d'astreintes toujours pas réglé
 - . Conseil d'exploitation de la Régie Electrique à organiser

- **Intervention de M. Manoury**

. Affaires foncières : plusieurs dossiers n'ont pas encore été réglés.

. Dossier PLU :

Une réunion du Conseil Municipal « spéciale PLU » va être organisée et sera suivie d'une réunion publique.

Délibérations prises au cours de la séance

- n° 144/17 : Autorisation d'engagement des marchés 19.07.2017
- n° 145/17 : Décision modificative n° 1 - Budget Commune
- n° 146/17 : Création postes de pisteurs Coupe AURA VTT
- n° 147/17 : Prolongation durée postes saisonniers Eté 2017
- n° 148/17 : Règlement intérieur Garderie touristique à/c du 01.07.2017
- n° 149/17 : Tarifs Maison des Enfants - Garderie Touristique Hiver 2017/2018
- n° 150/17 : Convention avec la FFCAM - Refuge de la Dent Parrachée
- n° 151/17 : Convention avec la Sté Parrachée-Vanoise - Prélèvement en eau
- n° 152/17 : Contrat de location Appartement ancienne école
- n° 153/17 : Autorisation de surplomb du domaine public - M. De Giorgio
- n° 154/17 : Autorisation de surplomb du domaine public - Lot 05 Fintan
- n° 155/17 : Acquisition de terrain à M. Gros Alexandre

Le Maire
Alain MARNEZY,

